



**MAIRIE
DE
CHATEAUMEILLANT**

4 place de la Mairie
18370 CHATEAUMEILLANT



02-48-61-33-17

E.mail : mairie@chateameillant.fr

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHATEAUMEILLANT**



L'an deux mille vingt deux, le douze septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric **DURANT**, Maire.



Nombre de conseillers en exercice : **19**
Nombre de conseillers présents : **10 + 5 pouvoirs**
Nombre de votants : **15**



Date de convocation du conseil : **6 septembre 2022**



Présents : M. Frédéric **DURANT**, Mme Florence **DAUMARD**, M. Gilbert **CAIA**, M. Claude **DESABRES**, Mme Marie-Claude **DEMASSE**, Mme Catherine **CLUZEL BURON**, M. Rémi **CHEDIN**, M. Hervé **GUILLEMOT**, Mme Pascale **DECHAUD**, M. Pierre-Alexandre **AUGENDRE**



Absents excusés : Mme Isabelle **DESAGES**, Mme Bernadette **LOOSE** (pouvoir à Mme Florence DAUMARD), M. Michel **DUMONT**, Mme Florence **LOTH**, M. Stéphane **CLAVEAU** (pouvoir à Mme Pascale DECHAUD), Mme Aurélie **ROUSAU** (pouvoir à M. Gilbert CAIA), M. Julien **HURTAULT** (pouvoir à M. Rémi CHEDIN), Mme Dorota **JOBEZ**, M. Bruno **MATHON** (pouvoir à M. Frédéric DURANT)



Mme Pascale DECHAUD a été désigné secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU 12 SEPTEMBRE 2022

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance



- Approbation du compte-rendu de la séance du 27 juillet 2022



- Décisions du Maire



01. Convention relative à la signalisation d'animation culturelle et touristique sur l'autoroute A71
02. Publicité des actes administratifs

03. Convention de coopération pour la restauration scolaire des élèves du collège Axel KAHN et ceux de la commune de Châteaumeillant
04. Rapport annuel 2021 du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable Marche Boischaut
05. Création de poste pour avancement de grade
06. Réseau CSTI Centre Val de Loire
07. Don de Mme Joëlle SCHRADER
08. Restauration des registres paroissiaux et d'état civil
09. Informations et questions diverses

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 27 JUILLET 2022

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité des membres présents (14 voix pour et 1 abstention), le compte-rendu de la séance du 27 juillet 2022.

DECISION DU MAIRE

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises :

- Décision n° 006/2022 du 12/08/2022 – Achat d'une concession cinquantenaire dans le cimetière à M Olivier SAINT-JUST et Mme Réjane CHEVALIER

DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION n° 2022 – 059

CONVENTION RELATIVE A LA SIGNALISATION D'ANIMATION CULTURELLE ET TOURISTIQUE SUR L'AUTOROUTE A71

Il est exposé au Conseil Municipal qu'une convention concernant la signalisation d'animation culturelle et touristique sur l'A71 doit être signée entre la société APRR, le Département du Cher, la Communauté de Communes Berry Grand Sud, la Commune de Châteaumeillant, le site des Jardins d'Orsan, la Commune d'Epineuil le Fleuriel et le site du Château d'Ainay le Vieil.

Cette convention porte notamment sur les modalités d'implantation de panneaux de signalisation d'animation culturelle et touristique sur l'autoroute A71.

Elle entrera en vigueur dès sa signature pour une durée allant jusqu'au 30 novembre 2035.

La commune de Châteaumeillant s'engage à verser 7 200 € TTC (les crédits sont inscrits au budget 2022).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (14 voix pour et 1 abstention),

ACCEPTE les termes de la convention proposée,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention
CHARGE Monsieur le Maire de son application.

DELIBERATION n° 2022 – 060

PUBLICITE DES ACTES ADMINISTRATIFS

Il est exposé au Conseil Municipal la réforme des règles de publicité des actes administratifs. La dématérialisation des actes devient obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Pour les communes de moins de 3 500 habitants, celles-ci ont le choix du mode de publicité de leurs actes.

Le Maire propose au Conseil Municipal de publier les actes sur le site Internet de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (14 voix pour et 1 abstention),

DECIDE d'adopter la diffusion sur le site Internet de la commune le 12/09/2022,

DELIBERATION n° 2022 – 061

CONVENTION DE COOPERATION POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE DES ELEVES DU COLLEGE AXEL KAHN ET CEUX DE LA COMMUNE DE CHATEAUMEILLANT

Il est exposé au Conseil Municipal que la convention tripartite entre la Commune de Châteaumeillant, le Collège Axel KAHN et le Conseil Départemental du Cher pour la restauration collective des élèves du Collège et ceux de la Commune arrive à son terme et qu'il convient de la renouveler.

Cette convention porte notamment sur la fabrication de repas par le Collège à destination des écoles primaires et la mutualisation des moyens humains.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (14 voix pour et 1 abstention),

ACCEPTE les termes de la convention tripartite proposée,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention

CHARGE Monsieur le Maire de son application.

DELIBERATION n° 2022 – 062

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2021 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE MARCHE-BOISCHAUT

Il est rappelé au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales impose par son article L.5211-39, la transmission, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune d'un rapport retraçant l'activité des établissements publics de coopération intercommunale.

A ce titre le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Marche-Boischaud a adressé son rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport fait l'objet d'une communication au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la Commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunal sont entendus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (14 voix pour et 1 abstention),

ADOpte le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité de l'eau du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Marche-Boischaux.

DELIBERATION n° 2022 – 063

CREATION D'EMPLOIS D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE DANS LE CADRE DES AVANCEMENTS DE GRADE POUR 2022

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des avancements de grades des agents de la Commune, des propositions ont été faites à la Commission Administrative Paritaire, placée près du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cher.

Il convient donc d'ouvrir le poste nécessaire, à savoir :

- Un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe à 35 H

La nomination de cet agent est proposée pour le 1^{er} juillet 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (14 voix pour et 1 abstention),

DECIDE de créer un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2022.

PRECISE que le poste antérieur de l'agent concerné sera supprimé après la nomination de l'agent et avis du Comité Technique.

CHARGE Monsieur le Maire des formalités à accomplir dans le cadre de cette décision.

DELIBERATION n° 2022 – 064

CHARTRE DE VALEURS DU RESEAU REGIONAL DES ACTEURS DE LA CSTI EN CENTRE VAL DE LOIRE

Il est proposé au Conseil Municipal de signer la charte de valeurs du réseau Culture Scientifique Technique et Industrielle Centre Val de Loire.

Ce réseau offrirait une meilleure visibilité au Musée Emile Chenon ainsi qu'un gage de professionnalisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (14 voix pour et 1 abstention),

ACCEPTÉ les termes de la charte ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette charte.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

DELIBERATION n° 2022 – 065

LEGS DE MME Joëlle SCHRADER

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Madame Joëlle SCHRADER propose un don de 1 000 € pour la réfection d'un bâtiment communal.

Ce don pourrait être utilisé pour la réfection de la toiture de l'église Saint Genest pour laquelle un devis vient d'être accepté pour un montant de 4 422 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (14 voix pour et 1 abstention),

ACCEPTE le don de 1 000 euros fait à la Ville de Châteaumeillant par Mme Joëlle SCHRADER.

RESTAURATION DES REGISTRES PAROISSIAUX ET D'ETAT CIVIL

Il est exposé au Conseil Municipal que la Commune de Châteaumeillant possède des registres paroissiaux datant de 1645 à 1792. Ces registres constituent une partie du patrimoine communal et présentent un état de conservation dégradé.

Dans l'attente d'un programme de restauration, il est proposé de ne plus les mettre à la disposition du public pour consultation.

Le ministère de la culture (Service Interministériel des Archives de France : SIAF) accorde des subventions aux associations et structures qui œuvrent dans le champ de la conservation préventive des documents d'archives.

Il est proposé au Conseil Municipal de faire réaliser un devis de restauration de l'ensemble de ces registres (registres paroissiaux ainsi que les registres des naissances de 1793 à 1837, mariages de 1793 à 1847 et décès de 1793 à 1837) et de déposer une demande de subvention au titre de la conservation préventive des documents d'archives.

Après discussion, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (14 voix pour et 1 abstention),

DECIDE de ne plus mettre à la disposition du public ces registres pour consultation, dans l'attente d'un devis de restauration qui pourrait être intégré dans un programme pluriannuel

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Yannick DANIEL fait un résumé des travaux qui ont été réalisés par les services techniques au cours du premier semestre (broyage et réfection des chemins, travaux du jardin de l'EHPAD, sécurisation du lavoir chaud, réfection de la cantine élémentaire, mise en place du nouveau matériel, reprise du jardin du souvenir, curage des fossés, réalisation d'une plateforme de retournement pour les véhicules du SMIRTOM à Segondet, reprise du réseau d'eaux pluviales rue de l'Etang...). Il informe également sur les travaux à venir : abattage des arbres morts sur l'oppidum, curage d'un fossé rue de l'église et hydrocurage de réseaux EP (rue de l'église, rue du champ de foire et avenue de la république), réalisation de travaux divers au camping, réalisation de terrasses pour les mobil-homes, rafraichissement du logement à l'étage de l'ancienne trésorerie (qui sera mis à disposition de Mme Maria FERNANDES le temps que son logement de fonction soit remis en état), nettoyage du pôle culturel et des chalets...

Une étude est en cours avec la société Citéos pour la mise en place d'une programmation d'extinction de l'éclairage public entre 22h30 et 5h00 du matin (il est probable qu'il faille remplacer certaines horloges en place dans les coffrets électriques

d'éclairage par des horloges astronomiques capables de suivre des programmations complexes). Parallèlement à cette étude, la société SRTC qui gère le matériel de vidéo protection travaille sur notre dossier pour voir si le matériel installé est compatible avec une extinction totale de l'éclairage (vision infra rouge), si les batteries des caméras seront capables d'avoir une autonomie journalière et nocturne en étant alimentées qu'une petite partie de la nuit ou s'il sera nécessaire d'ajouter des systèmes de recharge solaire.

Une seconde étude est en cours avec Citéos pour permettre la reprise dans le réseau d'éclairage public et le remplacement par des équipements plus récent et moins énergivores d'une partie des lampadaires situés sur les ronds-points que le Conseil Départemental souhaite rétrocéder à la commune. Ces deux projets pourraient être en grande partie financés par le SDE18.

Le conseil municipal est informé que les effectifs des écoles sont stables. Camille FARCINADE, nouvelle ATSEM, remplace Sylvie LEPROUX partie en retraite et Emilie CLESSE est nommée à l'accueil périscolaire et l'entretien des bâtiments communaux en remplacement de Angélique SAUZET qui a muté dans une autre collectivité.

Les étudiants en médecine vont revenir dans notre région en février 2023 et il est prévu qu'ils soient logés dans les chalets. Monsieur Pierre-Alexandre AUGENDRE propose que ces étudiants soient hébergés chez l'habitant afin de créer du lien social et favoriser les échanges.

Une réunion sur les addictions est programmée le 29 septembre au pôle culturel de l'étang Merlin à 19h30.

Monsieur Michel DUMONT réitère par question écrite le problème de stationnement rue des Remparts. Monsieur Pierre-Alexandre AUGENDRE propose une circulation à sens unique.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la visite de Madame la Sous Préfète de Saint Amand ce jour. Une subvention auprès de l'ADEME pourrait être sollicité pour installer un système de géothermie dans le gymnase.

Madame Pascale DECHAUD propose qu'une réunion publique soit programmée et que l'avenir du comité des fêtes soit évoqué.

Monsieur CAIA annonce que le spectacle des clowns Morelli sera présent les 20 et 21 septembre sur la place du champ de foire.

Concernant la sculpture de l'amphore, il est proposé qu'elle soit installée sur le rond point de la route de Culan.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Les membres du Conseil Municipal présents à la séance du 12 septembre 2022 approuvent le procès-verbal ci-dessus.

Le Maire,

Le Secrétaire de Séance,

Frédéric DURANT

Pascale DECHAUD